

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2006

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2006 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2007

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire

**Présents :** André HABERLI, Anna DOUDOU, Bernadette GENDRA, Pierre DUMAREST, Georges DALLEMAGNE, Patricia AUBERTHIER, Christine CHUTEAUX, Marielle PAILLARD, Alain BELLINA.

**Ont donné procuration :** Claire-Lise GUILLON donne procuration à Patricia AUBERTHIER.

**Absents excusés :** Martine CARMINATI, Patricia PILLON, Mario ZAFFINO.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation :** 6 décembre 2006.

Georges DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 novembre 2006 :

Georges DALLEMAGNE demande une modification à la page 6 du compte rendu concernant les remontées mécaniques : la phrase « la gestion a été confiée à une entreprise privée » est remplacée par « la gestion sera confiée à une entreprise privée ». La demande est acceptée. **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter la délibération n°047-2006 concernant la passation d'un nouveau contrat d'assurance pour couvrir les risques statutaires encourus par la commune du fait de son personnel. **La demande est acceptée à l'unanimité.**

### Délibération n°045-2006

#### Objet : Décision modificative n°6

Monsieur le Maire explique les raisons de cette décision modificative : il s'agit d'imputer en section d'investissement des dépenses qui avaient été prévues en section de fonctionnement au budget primitif. Cela rendra ces dépenses éligibles au FCTVA.

Premièrement, l'article 6227 « Frais d'actes et de contentieux » présente un solde positif de 9 000 €; un avocat a été consulté concernant le PLU, et un bureau d'étude est intervenu pour étudier la stabilité du chemin de Corbet dans le cadre du classement de ce secteur en zone 2AU. Ces dépenses sont relatives au PLU et peuvent donc être imputées en section d'investissement au compte 202 « Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme ». Le montant du virement sera de 4 800 €.

Deuxièmement, il est apparu que nous pouvions imputer en section d'investissement les dépenses relatives aux illuminations de Noël. C'est pourquoi nous souhaitons transférer 1715 € de l'article 60632 « Fournitures de petit équipement », à l'article 21578 « Matériel et outillage de voirie », en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2006 :

#### Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
202	PLU	+ 4 800	
21578	Matériel et outillage de voirie	+ 1715	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 6 515

#### Section Fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	+ 6 515	
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 715	
6227	Frais d'acte et de contentieux	- 4 800	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (8 voix pour et 2 abstentions),

**ACCEPTTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

#### Débat :

Patricia AUBERTHIER demande qui a sollicité ces études auprès du Bureau SED et de l'avocat. André HABERLI et Bernadette GENDRA répondent qu'il s'agit des personnes responsables du Plan local d'urbanisme. Georges DALLEMAGNE ajoute que ces études avaient pour objet de valider les analyses du groupe de travail sur les zones 2AU, tant d'un point de vue technique (capacité du chemin de Corbet à absorber de la circulation supplémentaire), que d'un point de vue juridique (choix du classement de ces zones en 2AU ou en INA). Elles visaient à valider les choix du Conseil Municipal, suite à plusieurs

demandes de particuliers, notamment sur le secteur de Corbet – La Bergère et de la Damebière. Patricia AUBERTHIER trouve le coût de cette étude du bureau SED excessif pour des travaux que la commune ne fera pas. Georges DALLEMAGNE trouve également le prix élevé, mais rappelle qu'elle était nécessaire pour sécuriser à la fois le PLU et les différentes décisions d'urbanisme. Patricia AUBERTHIER demande quand la décision de faire effectuer ces études a été prise car elle n'a pas entendu parler de la nécessité de cette étude au cours des réunion du PLU. Georges DALLEMAGNE explique que la décision a dû être prise en urgence au cours de l'enquête publique.

Patricia AUBERTHIER et Claire-Lise GUILLON lui ayant donné procuration s'abstiennent.

#### **Délibération n°046-2006**

##### **Objet : Renonciation à la perception du droit de chasse au bénéfice de la Société de chasse de Challex**

Monsieur le Maire explique que par un bail en date du 07/09/1999 la commune a loué son droit de chasse à la Société de chasse de Challex, en échange d'un loyer annuel de 30 €. Ce loyer n'a plus été perçu depuis 2003.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à la perception de ce loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et jusqu'à la date du renouvellement de ce Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre),**

**RENONCE** à la perception du droit de chasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la date de renouvellement du Conseil Municipal.

**Débat :** Christine CHUTEAUX est contre cette renonciation. Elle pense que le bail qui a été signé entre la commune et la Société de Chasse devrait être appliqué : renoncer à percevoir le loyer est un non respect du contrat.

#### **Délibération n°047-2006**

##### **Objet : Conclusion d'un contrat collectif d'assurance pour les risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a conclu en 2005 (et renouvelé en 2006), un contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires (maladie, accidents, maternité, invalidité des employés CNRACL de la Commune, c'est-à-dire les agents stagiaires ou titulaires effectuant plus de 28h de travail hebdomadaire) avec le CIGAC, courtier en assurance pour Groupama. Ce contrat est renouvelé d'année en année. Le taux de cotisation proposé par le CIGAC s'élèvera en 2007 à 6.5 % de la masse salariale, contre 5.9 % en 2006 et 5.7 % en 2005 (avec une franchise ferme de 10 jours pour la maladie ordinaire, la part des charges patronales remboursées étant de 35 %).

Le contrat collectif d'assurance négocié par le Centre de Gestion de l'Ain avec le cabinet Gras-Savoie propose un taux de cotisation de 5.75 % jusqu'au 31 décembre 2007 (avec une franchise ferme de 15 jours pour la maladie ordinaire, la part des charges patronales remboursées étant de 40 %).

Il est également possible de souscrire ce contrat d'assurance pour le personnel ayant le statut d'agent IRCANTEC (agents non titulaires et/ou effectuant moins de 28h de travail hebdomadaire). Le taux de cotisation est de 1.65 % de la masse salariale (le taux pratiqué par le CIGAC est de 1.70%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure le contrat collectif d'assurance risques statutaires avec le Cabinet Gras-Savoie, courtier en assurance pour la CNP. La date limite de conclusion de ce contrat est le 20 décembre 2006.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le Cabinet Gras-Savoie le contrat d'assurance risques statutaires ;

**PRECISE** que le contrat couvrira les risques statutaires encourus par la commune du fait de son personnel ayant le statut d'agents CNRACL (7 agents concernés) ainsi que du fait de son personnel ayant le statut d'agents IRCANTEC (3 agents concernés en 2007).

**Débat :** Bernadette GENDRA propose que la commune s'assure également pour les risques statutaires (maladie, accident, maternité, invalidité, décès) encourus par son personnel non titulaire et/ou effectuant moins de 28h par semaine. Actuellement la commune s'auto-assure. Le coût supplémentaire serait d'environ 600 € par an. Patricia AUBERTHIER pense qu'il est important d'assurer tout le personnel communal. **La proposition d'inclure l'ensemble du personnel communal dans le contrat d'assurance est acceptée.** Georges DALLEMAGNE compare les deux contrats et constate que la franchise de 15 jours en cas de maladie ordinaire (au lieu de 10 jours dans le contrat Groupama) limitera le nombre de remboursements, cela sera cependant compensé par une prise en charge plus large du remboursement des charges patronales.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS :

### Commission Finances (Bernadette GENDRA)

- Bernadette GENDRA lit les mandats et les titres émis au cours du mois de novembre 2006.
- Facture d'eau de l'école pour 2006 : la SAUR avait commis une erreur dans le relevé de l'index en 2005. La SOGEDO ayant calculé la facture sur cette base erronée, nous demandait le paiement d'une somme de plus de 18 000 € correspondant à une consommation d'environ 9 000 m<sup>3</sup> d'eau. La situation est en cours de régularisation, et la consommation réelle de l'école est constante par rapport à l'année dernière, soit environ 600 m<sup>3</sup>.
- Arrêt des comptes 2006 : nous arrêterons les investissements au 15 décembre 2006. Nous paierons les factures de fonctionnement sur le budget 2006 jusqu'au 10 janvier.
- Budget 2007 : la Commission finances se réunira en janvier.

### Commission Personnel (A. HABERLI)

Plusieurs réunions au cours du mois ont conduit aux décisions suivantes :

- Notation du personnel. Le personnel a été encouragé à suivre les formations qu'il demandait.
- Titularisation de Sabine LAURENCIN.
- Prolongation du contrat de Madame Evelyne THIAULT, pour lui laisser le temps de passer son BAFA.

### Commission Bâtiment - Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)

- Réunion du 21/11/2006 : seulement quatre présents. Elle avait pour but de préparer le budget bâtiments/travaux pour 2007. Une nouvelle réunion de la Commission élargie à tout le Conseil municipal se tiendra le 18/12/2006. Patricia AUBERTHIER informe qu'elle ne sera pas présente lors de cette réunion car elle préfère évoquer ces questions en Conseil municipal lors du débat budgétaire. André HABERLI explique que cette réunion a précisément pour objet de débattre des questions budgétaires et de préparer la décision, tous les membres du conseil étant invités.
- Plusieurs dégradations ont été constatées sur les biens communaux : bâtiment sportif (un luminaire a été cassé, les bourrelets en mousse isolante autour des portes ont été arrachés,...), décorations de Noël (à Mucelle des ampoules ont été volées, des ampoules ont été cassées sur le sapin près de la mairie). Concernant les décorations de Noël, Georges DALLEMAGNE pense que nous devrions tirer les conséquences de ces dégradations une bonne fois pour toutes en ne plaçant les illuminations qu'en hauteur et sur des points fixes (lampadaires, bâtiments). Cela ne résoudra peut-être pas tous les problèmes, mais devrait limiter les dégradations et les dépenses inutiles pour la commune.
- Bâtiment sportif : la plupart des malfaçons constatées ont été reprises ou le seront prochainement. Seule la question du raccordement des cellules photovoltaïques n'est pas encore entièrement résolue.

### Commission Urbanisme (A. HABERLI)

#### Compte rendu de la Commission d'urbanisme du 7 novembre 2006

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Déclaration de travaux</b>		
DT 06J9021 REBETEZ	Abri de jardin Chemin de Cormagnin (POS zone UB)	Favorable
DT 06J9022 SIBUT	Pose de deux velux en toiture Chemin de Corbet (POS zone UB)	Favorable
DT 06J9024 RODGERS	Modification de la façade, transformation d'une porte de grange – Route de Mucelle (POS zone UA)	Favorable avec réserves : la nature et la couleur des matériaux utilisés seront soumises à l'approbation préalable de la Commune
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 06-0021 PERRIER	POS zone UB - Ruelle des Fontaines	La DIA sera soumise à l'avis du prochain Conseil Municipal.
<b>Lotissement</b>		
LT 06J3003 BARBET -GROS	POS zone 1NA – PLU zone 2AU La Bergère 4 lots	Sursis à statuer : insuffisance des dessertes existantes (problème de stabilité et de solidité du chemin de Corbet).
<b>Permis de construire</b>		
PC06J1012 BOUZOD	Création de 26 logements (POS ZONE 1NA et UB)	Défavorable - Problème d'insuffisance de SHON

- DIA 06-0021 : vente d'un terrain de 227 m<sup>2</sup> en bordure de la ruelle des Fontaines, pour 15 890 €. Georges DALLEMAGNE demande au Conseil son avis sur cette vente en tenant compte de deux éléments : l'étroitesse de la ruelle des Fontaines (le terrain permettrait un élargissement) et la constitution d'un tènement suffisamment grand pour accueillir un éventuel projet immobilier de plusieurs logements débouchant sur la ruelle (ce qui créerait d'importants problèmes de circulation et de sécurité). Marielle PAILLARD pense que le terrain aurait un intérêt si l'on pouvait élargir l'ensemble de la ruelle, mais cela n'est pas le cas. Patricia AUBERTHIER est d'accord, mais ajoute que si la commune était propriétaire de ce terrain, elle aurait les moyens d'empêcher les constructions dans ce secteur et donc d'éviter l'augmentation de la circulation. Anna DOUDOU demande si cette vente est forcément liée à un projet de construction. André HABERLI répond par la négative mais précise qu'il y a un risque puisque les acheteurs sont déjà propriétaires de la parcelle voisine. Il trouve le prix très élevé. **Vote : unanimité contre la préemption.**

- Lotissement La Bergère : la commune a de nouveau pris un sursis à statuer eu égard à l'état du chemin de Corbet. En outre la Commune doit prendre en compte l'aménagement de cette zone dans son ensemble, soit 25 000 m<sup>2</sup>, et non pas seulement un projet de quatre constructions. L'étude du Cabinet SED confirme l'instabilité du chemin de Corbet et évalue le coût des travaux de confortement à environ 285 000 € (rapport consultable au secrétariat). La création de la voie de contournement permettra l'ouverture de cette zone à l'urbanisation.

- Projet de Mme Bouzoud à Mucelle : le problème de la surface de terrains nécessaires à l'opération n'a pas encore été résolu. Le projet ne devrait pas pouvoir voir le jour avant l'approbation du prochain PLU. Georges DALLEMAGNE remarque que les trois propriétaires de la zone pourraient s'entendre pour proposer une solution d'aménagement globale. Patricia AUBERTHIER regrette la « perte » des vingt logements sociaux.

- PLU : l'enquête publique s'est achevée le 10 novembre. Le rapport du Commissaire enquêteur est attendu pour ce début de semaine. Une réunion du groupe de travail, en présence de l'urbaniste a été prévue pour le 09/01/2007 à 18h00.

- Sécurité routière (étude de Monsieur Durand de la DDE) : Georges DALLEMAGNE précise que la DDE a surtout mis l'accent sur deux objectifs : la limitation de la vitesse et la sécurisation des traversées piétonnes (suppression des STOP et création de priorités à droite, aménagement de carrefours, constructions de ralentisseurs, création de chicanes. Seules deux rues pourraient nécessiter la mise en place de sens de circulation (rue St Maurice et rue des Ecoles). Les résultats de cette étude et l'évaluation du coût des travaux devraient nous parvenir fin décembre. Elle pourra ainsi être étudiée dans le cadre du budget 2007. Christine CHUTEAUX rappelle que la construction de passages surélevés est très coûteuse. Anna DOUDOU demande si cette solution ne posera pas trop de difficultés lors du déneigement. Pierre DUMAREST répond par la négative et évalue le coût de ces passages à environ 10 000 € l'unité. Georges DALLEMAGNE note que Challex est l'une des rares communes du Pays de Gex qui n'en a pas encore installé. Marielle PAILLARD craint que les priorités à droite posent des problèmes de sécurité. André HABERLI répond que cette solution a été adoptée par plusieurs communes (notamment Thoiry) qui se sont montrées satisfaites du résultat. Georges DALLEMAGNE pense qu'il est prématuré d'engager ce débat. La question devra être traitée dans son ensemble en prenant en compte toutes les hypothèses de travail.

**Commission Communication (G. DALLEMAGNE)** : Néant

**Commission Vie Associative (Patricia AUBERTHIER)**

### **Réunion de commission le 14/11/2006**

- Informations et demandes diverses des associations :
  - la gym et le sou des écoles : transfert de l'organisation du mardi gras. Dès 2007 c'est le sou des écoles qui le prendra en charge.
  - Sou des écoles : il souhaite organiser la buvette de la fête de la musique. L'association souhaite savoir si la commune envisage d'offrir le verre de bienvenue comme l'année passée. **La commune maintiendra son pot de bienvenue mais le limitera en quantité et en durée afin de ne pas nuire aux recettes de la buvette.**
  - La grappe : souhaite bénéficier de l'office de la mairie en guise de vestiaire pour ses soirées théâtrales (ancien vestiaire démoli). **La commune mettra à disposition le hall et l'office de la mairie.**
- Courrier aux associations : la commission a pris la décision d'envoyer à chaque association une copie du courrier reçu de la direction départementale de la jeunesse et des sports pour les nouvelles mesures d'aide aux associations notamment en matière d'assurance.
- Repas communal : La commission vie associative vous propose un repas théâtre à la ferme de Baizenaz. (Repas proposé pour les groupes tout compris : Kir, repas chili con carne, ragoût d'agneau ou poulet, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 4, pour 42 €par personne) **La date retenue est le 19 janvier 2007.**

- AG « Pétanque » - jeudi 16/11/06

L'association est très satisfaite de ses installations.

Elle a reçu l'accord de Pierre DUMAREST présent à cette AG pour repeindre les murs extérieurs de la buvette et recouvrir le bar d'une protection du même type que le bar de la buvette de la halle.

Après la lecture des activités de l'association, la commission Vie associative a fait part de son inquiétude concernant les effectifs. La participation des joueurs est en baisse. Pour l'année 2006, elle a été de 12 joueurs en moyenne par jeudi, malgré l'excellence des installations. La commission a souhaité que l'effectif soit plus important pour justifier les investissements communaux. L'association s'est engagée à faire de la publicité pour la pétanque avant le début de la saison 2007 afin de recruter plus de joueurs. Les cinq concours organisés ont été satisfaisants.

- AG « AJLC » jeudi 16/11/06

L'association remercie la commune pour le prêt des salles.

Actuellement deux clubs sont encadrés par l'AJLC. Le club théâtre (20 élèves) et le club danse (42 inscrits pour 3 cours hebdomadaires). Ces deux clubs s'autofinancent et fonctionnent très bien. A noter que le club danse encadre des cours pour enfants et pour adultes.

- AG « AAP » - mercredi 22/11/06

Claire-Lise GUILLON a représenté la commune lors de cette assemblée. L'association a eu beaucoup de travail pour mettre la salle Saint Maurice en conformité au niveau sécurité. Elle a remercié les bénévoles qui ont fait le travail. Monsieur le Curé a demandé si la commune pouvait installer un miroir à la sortie du chemin de la cure, il la trouve en effet assez dangereuse. La Commission a indiqué qu'une étude générale sur la sécurité dans le village était en cours.

- AG « Souris verte » - vendredi 01/12/2006

Marielle PAILLARD a représenté la commune à cette assemblée. Seuls cinq membres de l'association étaient présents lors de cette réunion. L'association a donné 36 heures de formation au cours de cette année, dont environ 90 personnes ont bénéficié. Elle a offert environ 100 heures de support informatique à l'école. Elle s'est occupée du site web, dont le suivi est progressivement repris par la commune. Elle a acquis trois nouveaux ordinateurs pour l'école, dont un grâce à la subvention communale (elle remercie la commune pour cette subvention). Elle a installé un point d'accès WiFi dans la salle informatique de l'école (ce qui donne également un accès à Internet dans la bibliothèque). Elle a dû investir dans un nouveau serveur pour l'école. Elle demande s'il est possible d'installer un relais WiFi à la bibliothèque, ce qui exigerait cependant quelques travaux. Pierre DUMAREST répond que c'est tout à fait possible : il faudra vérifier avec Didier Martin, mais il est probable qu'aucun travail ne soit requis.

- Rencontre avec « la Lyre » - lundi 20/11/2006

La Lyre nous a présenté son budget prévisionnel pour le Festival des Musiques : elle a demandé une subvention à la commune de 10 000 € destinée à couvrir la location du chapiteau, et de 5'000 € à la CCPG. Cependant la CCPG a fixé des règles en la matière : le double subventionnement est interdit. Ce budget a été transmis au secrétariat. Anna DOUDOU explique que la Commission culture devrait proposer une subvention de 13 000 €. L'emplacement retenu pour le chapiteau serait le terrain stabilisé. Pierre DUMAREST demande que le choix du type de chapiteau se fasse en concertation avec la commune.

- Rencontre avec les « jeunes » pour le skate park - samedi 09/12/06

Les jeunes nous ont fait part de leur souhait pour compléter le skate park. Le « rêve » selon leurs dires serait une mini rampe. La demande est transmise à Pierre DUMAREST pour l'obtention d'un devis à étudier lors de la préparation du prochain budget. Christine CHUTEAUX souhaite que l'on félicite ces jeunes pour leur organisation.

- Concert de la Campanella le 17/12/06 à 17 heure à l'Eglise : les membres du Conseil Municipal sont invités.

### Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU) :

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2007 : le nombre d'élèves est évalué à 107 (le nombre d'enfants inscrits dans les petites classes devrait être moins élevé que les années précédentes. L'effectif minimal pour conserver la cinquième classe est de 102, nous ne devrions donc pas avoir de difficultés.

- Conseil d'école du 21 novembre 2006 :

- Le règlement de l'école a été approuvé.

- Election des représentants de parents : elle a remporté un succès mitigé puisqu'il n'y a eu que 70 votants sur 158 inscrits, la participation étant cependant en hausse par rapport aux années précédentes. Il n'y avait qu'une seule liste. Les représentants élus sont les mêmes que l'année dernière.

- Fête de Noël de l'école : elle se déroulera en deux temps : premièrement une après-midi récréative que conclura un marché de Noël entre 16H30 et 18H30 ; deuxièmement une soirée contes à la salle des fêtes à partir de 19H00.

- Projet de classe de mer : les préparatifs suivent leur cours selon les enseignants qui semblent satisfaits.

- Projet d'école : il poursuit deux objectifs, premièrement améliorer les compétences en mathématiques, deuxièmement, offrir aux enfants une éducation à l'environnement et leur faire découvrir le monde du vivant (des interventions de la FRAPNA sont programmées). Une initiation à l'anglais est proposée dans trois classes par Madame Barker.

- Les enseignants de maternelle demandent la construction d'un abri dans la cour des petits pour ranger les trottinettes et les vélos (le local actuel est trop éloigné, ce qui pose des problèmes de surveillance). **La demande est acceptée à l'unanimité.**

- Médecine scolaire : le médecin scolaire de Bellegarde sur Valserine a refusé d'ajouter le secteur de Saint Genis Pouilly à sa compétence. Au 1<sup>er</sup> décembre un nouveau médecin scolaire devrait donc être nommé. Georges DALLEMAGNE fait cependant

remarquer que le problème ne sera résolu que si le Rectorat parvient à recruter un médecin scolaire, ce qui n'est pas certain étant donné le manque de personnel.

- **Restaurant scolaire** : des parents ont signalé des problèmes au restaurant scolaire. Certains d'entre eux ont été autorisés à assister à des repas en tant qu'observateurs. Anna DOUDOU y a également passé beaucoup de temps au cours du mois de novembre afin de mener sa propre enquête et de se faire son opinion. Christine CHUTEAUX demande si les parents ont expliqué ce qui selon eux ne fonctionnait pas. Anna DOUDOU répond qu'ils se plaignent d'une mauvaise ambiance et du fait que les enfants sont trop souvent punis. Ils souhaitent apporter des modifications au règlement. Marielle PAILLARD ajoute que certains parents n'ont pas accepté les lettres d'avertissement. Alain BELLINA fait remarquer que ces lettres étaient particulièrement désagréables. Anna DOUDOU explique que les parents en question ont été rencontrés et que le malentendu a été dissipé : ils avaient interprétés certains mots comme ayant une connotation ironique, alors que telle n'était pas l'intention. Patricia AUBERTHIER préférerait que l'on privilégie le dialogue aux courriers. Georges DALLEMAGNE souligne que les parents tiennent surtout à être prévenus rapidement, dès le premier incident. Patricia AUBERTHIER demande pourquoi Anna DOUDOU n'a pas été informée de ces difficultés plus tôt. Celle-ci répond que la situation est complexe et les problèmes multiples (type de menus, âge des enfants, effectifs, présence d'enfants difficiles, longueur des repas). Elle ajoute que les parents d'élèves ne se sont exprimés qu'au sein du Conseil d'école et qu'auparavant les employés, consultés plusieurs fois, n'avaient rien signalé. Georges DALLEMAGNE note que les parents doivent se rendre compte qu'il y a au minimum 25 enfants à la cantine et qu'il n'est pas possible de tenir compte des besoins particuliers de chacun. André HABERLI pense qu'il faut effectivement chercher à améliorer la communication avec les familles. Patricia AUBERTHIER et Alain BELLINA regrettent que l'on parle autant de règlement et de discipline. André HABERLI et Anna DOUDOU pensent au contraire que le règlement est nécessaire et que l'on doit le faire appliquer. Georges DALLEMAGNE est d'accord sur ce point mais selon lui le recours au règlement devrait être la solution ultime. Christine CHUTEAUX s'étonne du fait que les parents soient choqués par les lettres d'avertissement qui ont été envoyées. Patricia AUBERTHIER se demande si, pour faciliter la surveillance, il ne faudrait pas refuser de prendre les enfants trop jeunes. La Commission scolaire se réunit le 20 décembre pour rencontrer les parents et discuter avec eux de leurs observations et propositions.

**Commission Fleurissement – Cimetière (Patricia PILLON)** : Néant.

**Commission CCAS (Christine CHUTEAUX)** :

Le repas des aînés, prévu pour le 18 mars 2007 est en cours d'étude. Christine CHUTEAUX voudrait proposer quelque chose d'un peu différent par rapport aux années précédentes.

**Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE)**

- **Schéma de cohérence territoriale** : le projet a été arrêté. Le dossier est en consultation. Le Conseil Municipal devra donner son avis en janvier prochain. Les élus sont invités à prendre connaissance du dossier au secrétariat.
- **Conseil Communautaire** : le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le **30 novembre 2006**. Georges DALLEMAGNE regrette que ce débat, comme celui en commission finances, n'ait été qu'un exercice purement formel, puisque le projet présenté n'a pas pu être amendé. Concernant le transport à la demande, aucun crédit n'est inscrit au budget primitif 2007, Madame Boch, vice-présidente chargée du transport, ayant expliqué qu'il y aurait un report des crédits 2006 non consommés. Les reports étant votés en juin, cela signifie qu'aucune action concrète ne risque de voir le jour en 2007.
- **Projet de station d'épuration** : la CCPG organise une réunion avec les propriétaires des terrains concernés par ce projet, afin de le leur présenter et de leur expliquer les conditions d'acquisitions des parcelles.
- **Commission déchets** (Anna DOUDOU) : la société SITA-MOS a acquis une « micro benne » qui devrait permettre de supprimer les derniers « points noirs » (à Challex, chemin de Gaillardin). Elle sera mise en service à compter d'avril 2007.
- **Commission culture** (Anna DOUDOU) : le projet d'établissement public à caractère culturel (EPCC) a été étudié. La Commission a estimé que dès la première année, pour mettre en place la structure, il faudrait prévoir un budget de 225 000 € et embaucher sept personnes (temps non complet), des locaux étant mis à disposition en attendant les travaux au Château de Voltaire. Le budget pour les activités à organiser a été évalué quant à lui à 260 000 €. Actuellement les dépenses générées autour de « Voltaire » sont d'environ 300 000 €. 2008 devrait être une année charnière puisque l'on célébrera à la fois le 260<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée de Voltaire à Ferney et l'anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce pourrait être une année fondatrice pour l'EPCC, la structure devrait donc être impérativement créée en 2007. Le budget pourrait ne pas être à la hauteur des besoins exprimés, puisque les ressources de l'EPCC pour 2007 seraient de 315 000 € (85 000 € de la CCPG, 85 000 € du Conseil Général, 130 000 € de la Commune de Ferney et 15 000 € de fonds propres). A terme le Conseil Régional devrait faire partie de l'établissement, mais pour l'heure il ne s'y associerait que par une convention.
- **Transport à la demande** : à partir de janvier 2007, la CCPG va mettre en place un service destiné à desservir l'Hôpital de Saint Julien en Genevois. Georges DALLEMAGNE note que, bien que ce service soit très limité, cela constitue une première avancée.
- **Association des élus du Canton** (réunion du 18/11/06 à Chézery) : les élus ont étudié les diverses possibilités de tracés de la RD 206 devant contourner Bellegarde sur Valserine. André HABERLI souligne qu'il n'y a pas encore de véritable solution à court ou moyen terme, pour désenclaver le secteur, même si les travaux d'élargissement du virage du Nambin sont un premier pas. Bernadette GENDRA ajoute que le Conseil Général est réticent à mettre en place une déviation du centre de Bellegarde

qui risquerait de nuire au commerce local et au projet de « Village des marques », d'autant que la question du financement de ce contournement, n'est pas résolue.

- **SIVOS** : La prochaine assemblée doit délibérer pour valider le dossier de permis de construire.

### **Divers (A. HABERLI)**

- **Rapport annuel d'activité des commissions** : André HABERLI demande au responsable de chaque commission de lui remettre son rapport d'activité avant la fin de l'année. Georges DALLEMAGNE rappelle l'importance des comptes rendus de réunion afin de garder la trace de tout ce qui a été fait et décidé. A défaut, les rapports d'activités pourraient utilement figurer dans le classeur qui recueille ces informations.
- **Centre de Première Intervention de Challex** : La cérémonie de la Sainte Barbe a eu lieu le 10 décembre, en présence de plusieurs élus. Plusieurs pompiers de Challex ont reçu des médailles d'honneur. Dans quelques mois, il n'y aura plus que cinq pompiers volontaires en activité (départ du corps de Daniel Bayou, Hélène Rambour, Didier Martin), or l'effectif minimum pour maintenir un CPI est de dix pompiers. Le CPI de Challex ne fermera cependant pas ses portes. Le SDIS s'est engagé à aider la commune à recruter de nouveaux volontaires. André HABERLI regrette la trop grande discrétion des pompiers de Challex. Il a demandé aux officiers d'organiser des opérations d'information afin d'encourager, notamment les jeunes, à s'engager. Il demande également aux élus de relayer ce message. Patricia AUBERTHIER s'étonne du départ de Didier Martin et souhaiterait qu'on lui demande de continuer encore quelques années. André HABERLI répond qu'il regrette lui aussi ce départ et qu'il lui a demandé de rester. Il souligne cependant qu'on ne peut pas obliger un employé communal à être pompier. Georges DALLEMAGNE ajoute qu'on ne peut pas reprocher à quelqu'un qui a déjà servi pendant 20 ans de vouloir arrêter. On pourrait cependant lui demander de différer son départ. Le Conseil Municipal est unanime sur ce point. Patricia AUBERTHIER note que depuis le début du mandat le Conseil Municipal avait conscience que le problème du nombre de pompiers se poserait. André HABERLI constate que les contraintes en matière de formation sont telles, qu'elles peuvent représenter un frein au recrutement. Par ailleurs, aujourd'hui la plupart des challaisiens travaillent en dehors de la commune et sont donc moins disponibles pour s'engager chez les pompiers. La Brigade de Collonges voudrait créer un corps de Jeunes sapeurs pompiers (JSP) pour résoudre ces problèmes de recrutement. Georges DALLEMAGNE n'est pas convaincu que ce soit une bonne solution, cela risquant plutôt de disperser les moyens et d'imposer de nouvelles contraintes aux pompiers (nécessité d'encadrer les JSP à Thoiry et à Collonges, alors que tout est groupé à Thoiry).
- **Point Poste** : il doit ouvrir à la Maison de Retraite à compter du 2 janvier 2007. Georges DALLEMAGNE souhaite que l'on informe la population sur les services qu'offrira ce Point Poste et voudrait que l'on rappelle que la personne qui en sera chargée, pourra remettre de l'argent dans une certaine limite, mais ne pourra pas lire les comptes bancaires des clients. Les seuls bureaux de Poste restant dans le canton seront ceux de Collonges et de Péron, Saint Jean de Gonville devant également ouvrir une agence postale.
- **Cérémonie des vœux du Maire** : elle aura lieu le 11 janvier 2007 à 18H00 à la salle des fêtes.
- **Cartes de vœux** (Georges DALLEMAGNE, Marielle PAILLARD) : c'est une photographie de la Halle prise à l'occasion de la fête de la musique qui a été retenue. Suite à plusieurs devis, c'est la société Kalikréa de Saint Genis Pouilly qui est retenue pour la reprographie.
- **Licence IV** : Marielle PAILLARD s'inquiète du risque de voir la licence IV se périmer si on ne l'utilise pas. Elle explique que certaines communes organisent des manifestations afin de l'utiliser. Georges DALLEMAGNE propose que l'on fasse de même à Challex. Sabine LAURENCIN explique qu'il faudra trouver une solution en tenant compte du fait qu'une commune ne peut pas recevoir directement de l'argent. Marielle PAILLARD propose que l'on contacte des communes qui ont rencontré ce genre de difficulté.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 janvier 2007 à 19h.**

**La séance est levée à 22 H 05.**